

ESAÏE

CHAPITRE 26

v.1 :

Ce chapitre continue les louanges de Dieu pour sa victoire finale sur les hommes qui ont rebellé contre lui, introduit à nouveau avec l'expression « En ce jour ». « Dans le pays de Juda » signifie sans doute le royaume de Dieu, resté fidèle à l'Éternel (comme Juda par rapport au royaume d'Israël au nord), gouverné depuis Sion. Ainsi, tout le peuple de Dieu, de tous les temps, se retrouvent dans ces louanges et dans les conditions qui en sont la cause. En lisant ce chapitre, il est important de se rappeler qu'il s'agit d'un chant et le lire comme de la poésie dans ses structures et expressions mais fondé sur la réalité de ce que Dieu fait. En particulier, Esaïe souligne les raisons des jugements qu'il a annoncés contre le peuple d'Israël, révélant qu'il est en train d'être discipliné par Dieu.

Le vrai peuple de Dieu le loue pour son salut. En contraste avec les hommes qui ont vu leur ville détruite (Esa. 24 : 10 – 12 ; 25 : 2), le peuple de Dieu se réjouit de voir la solidité de sa ville, assurée par Dieu. Cette ville résistera jusqu'au bout lorsque toutes les forteresses des hommes ont disparu, car sa protection vient du salut de Dieu. Le Nouveau Testament révèle que cette ville est la Nouvelle Jérusalem, actuellement au ciel, mais qui descendra sur la terre (Apoc. 21 : 10 – 14).

v.2 :

Ceux qui chantent soulignent les conditions de résidence dans cette ville : faire partie de « la nation juste et fidèle ». Il devient évident dans la suite du chant que cette justice ne vient pas de la nation elle-même mais de Dieu qui la justifie (cf. Jér. 33 : 16), une vérité qui est largement renforcée dans le Nouveau Testament (Jn 14 : 6 ; Phil. 3 : 8 & 9). Conformément à tout ce qu'Esaïe a annoncé dans les chapitres précédents, le seul moyen d'être juste est de rester fidèle à l'Éternel (Psa. 118 : 19 – 29). Ainsi, en Jésus-Christ, nous sommes citoyens de cette ville actuellement au ciel (Eph. 2 : 6 ; Col. 3 : 1 – 3) et nous avons l'assurance d'y habiter lorsqu'elle descendra sur la terre.

v.3 :

Esaïe souligne la nature de cette fidélité à Dieu qui garantit la justice : une détermination de suivre Dieu en tout temps. Selon Esaïe, celui qui garde sa foi en Dieu sera gardé dans une paix parfaite par Dieu. Cette paix n'est pas due à l'absence d'épreuves mais à la conviction que Dieu sera victorieux à la fin et sera fidèle à ses promesses envers son peuple (Luc 2 : 14 ; Jn 14 : 27 ; Jn 16 : 33 ; Phil. 4 : 7).

v.4 :

Puisque celui qui se confie en l'Éternel sera gardé par Dieu dans la paix, le prophète appelle à se confier en Dieu, d'autant plus que Dieu est éternel et garantie donc un salut éternel. La sécurité que nous trouvons en lui est illustrée par l'image d'un rocher (Deut. 32 : 4 ; 2 Sam. 22 : 2 & 32 ; Psa. 61 : 3).

vv.5 & 6 :

Le salut et la sécurité du peuple de Dieu est contrasté avec les conséquences de l'intervention de Dieu contre le peuple rebelle. Comme indiqué dans les chapitres 24 et 25, Dieu a détruit leur ville, leur sécurité, malgré leur impression que leur ville était imprenable. Ces gens arrogants ont « mordu la poussière » et sont humiliés par leur destinée – d'autant plus en comparaison avec celle de nombreux « pauvres et misérables » qui avaient choisi de faire confiance à Dieu (cf. Jac. 4 : 10 ; Luc 1 : 51 – 54 ; 14 : 11).

v.7 :

v.6 introduit l'idée des « pas » des pauvres et misérables, justifiés par Dieu. v.7 développe cette pensée en parlant du chemin qu'ils empruntent. En suivant Dieu, qui est juste, le juste marche dans le chemin de la justice (Lév. 20 : 26) car ce chemin reflète sa nature. Dieu lui-même l'aide à marcher dans ce chemin.

vv.8 & 9 :

Emprunter le chemin n'est pas un objectif en soi ; la destination reste l'aspect important. Ainsi, la moralité n'est pas un objectif en soi – son but est de rencontrer Dieu (cf. Psa. 42 : 2 & 3 ; 63 : 2). Mais Esaïe souligne que ce n'est pas nous qui allons jusqu'à Dieu ; nous devons continuer fidèlement dans les voies de Dieu et attendre qu'il vienne à nous. Tout ce que nous pouvons y contribuer est notre désir de le connaître (qui se manifeste par un comportement qui lui plaît).

v.9 :

Le désir principal du juste est de rencontrer Dieu lui-même, mais il aura aussi envie de voir la justice de Dieu établi et respecté sur la terre (2 Pi. 2 : 7 & 8).

v.10 :

Malheureusement, le seul moyen à employer contre le méchant pour que la justice de Dieu soit respectée est le jugement. Autant la grâce de Dieu sauvera le juste par le moyen de la foi, autant le méchant continue dans son péché.

v.11 :

Le juste reconnaît que Dieu est juge de toute la terre et donc fait la paix avec lui par la foi ; le méchant par contre ne s'intéresse pas à Dieu et continue dans son péché jusqu'à ce que Dieu intervienne par le jugement (Matt. 24 : 37 – 39 ; 2 Pi. 3 : 1 – 7). Le peuple de Dieu sera justifié au jour du jugement, et ses ennemis seront condamnés (Apoc. 20 : 11 & 12).

v.12 :

Mais le prophète reconnaît que cette assurance du juste ne vient pas de sa propre justice mais du fait que toute sa justice vient de Dieu (Dan. 9 : 18 ; Rom. 3 : 9 – 24).

vv.13 & 14 :

En attendant le jour du jugement où Dieu régnera depuis Jérusalem, le peuple de Juda a souvent été sous la domination d'autres puissances. Néanmoins, Dieu a toujours su garder un reste fidèle (Rom. 11 : 1 – 6). En contraste, chacun de ces puissances qui a dominé sur Israël a fini par disparaître lorsque Dieu est intervenu en faveur de son peuple : Pharaon, les occupants à l'époque des juges, Belshatsar, les Mèdes, les Perses, les Romains...

v.15 :

Malgré les dominations étrangères, Dieu fait grandir d'avantage son peuple (Esa. 9 : 1 & 2 ; 54 : 1 – 3).

vv.16 – 18 :

Mais souvent, avant de connaître la bénédiction de Dieu, le peuple de Dieu aussi a dû passer par le jugement afin d'être purifié. Régulièrement, des temps de réveil ont suivi des temps de repentance pour le péché. Esaïe reconnaît que tous les efforts d'Israël pour réussir sans Dieu ont terminé dans l'humiliation – rappelant à nouveau le message central qu'il cherche à communiquer depuis ch.13. Israël n'a jamais réussi à réaliser tout seul les promesses de Dieu.

v.19 :

Esaïe prophétise que les promesses de Dieu se réaliseront lors de la résurrection (cf. 1 Cor. 15 : 12 – 24). Il reconnaît que Dieu fera revivre ceux qui sont morts (cf. Apoc. 20 : 13 ; Gen. 3 : 19) et que là son peuple aura la joie de voir la réalisation de ses promesses.

vv.20 & 21 :

Mais il y aura un temps de jugement, court mais terrible, juste avant cette résurrection (cf. Apoc.). Esaïe le compare à la nuit de la dernière plaie d'Égypte et encourage les fidèles à se mettre bien à l'abri (Ex. 12 : 12 & 13 ; Apoc. 18 : 4 – 8 ; Matt. 24 : 38 – 51).